

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **1.140.000 €** concernant le projet « **Centre Omnisports Henri Schmitz - terrain hall 3 - déviation des réseaux** ».

Le devis initial de 580.000 € a été voté en date du 23.10.2020.

Veillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.



Luc Everling,
Architecte-Directeur



Objet : Devis complémentaire
 Concerne : Centre omnisports Henri Schmitz 3
 Travaux de déviation des réseaux
 Article : 4/822/222100/20080

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins,

Veillez trouver ci-dessous le devis estimatif du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis couvre les frais supplémentaires apparus lors de la déviation des réseaux pour la réalisation du nouveau hall omnisports sur le site de Lallange. Le supplément est essentiellement dû à un degré de pollution plus élevé des terres à évacuer que ce nos bureaux d'ingénieurs avaient prévu. Par conséquent, les terres devront majoritairement être transportées à l'étranger. Une installation de traitement des eaux de ruissellement est nécessaire pour l'entreposage sur site.

	Désignation des travaux	montants
	Devis initial :	
1	Installation de chantier	28.825,00 €
2	Travaux préparatoires	41.142,50 €
3	Tranchées pour réseaux de distribution eau potable	54.111,00 €
4	Conduite eau potable	21.382,00 €
5	Tranchées pour réseaux de distribution multitubulaire poste et MT	307.247,00 €
6	Chaussée et trottoir	31.150,00 €
7	Travaux en régie	10.330,00 €
	Compléments :	
8	Avenants dus à diverses adaptations des travaux	101.290,70 €
9	Avenants dus à l'évacuation de terres polluées	870.665,26 €
	Total coût des travaux, hors TVA	1.466.143,46 €
	TVA (17%)	249.244,39 €
	Prix total, TTC	1.715.387,85 €
	Montant déjà voté :	580.000,00 €
	Montant restant à voter :	1.135.387,85 €
	Total ttc arrondi à voter :	1.140.000,00 €

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « approuvé par le conseil communal dans sa séance du »

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas
 Architecte